

Procédure

PROCÉDURE DE SOUTENANCE



Première étape

Le dépôt auprès de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED). Vous devez vous rendre à la DRED, sans rendez-vous, pour régler votre situation administrative.

Pièces à fournir à la DRED :

- La photocopie de votre carte d'étudiant
- L'autorisation de dépôt signée de la main de votre directeur de thèse (s'adresser à la DRED pour l'obtenir)
- Le formulaire d'enregistrement de thèse, en deux exemplaires
- Le questionnaire sur la situation et les perspectives professionnelles à l'issue du doctorat
- Pour les thèses en co-tutelle, une copie de la convention

[le lien vers le site](#)



Mis à jour le 30 mai 2017



Contact

Margerie
09 97 47 79
09 97 47 99
info@parisnanterre.fr
Bureau A311

parisnanterre.fr/procedure-614594.kjsp?RH=1434719720491